



Infocapsule sur la COVID-19

État de préparation et stock de la Réserve nationale stratégique d'urgence
(réponse à la comparution devant la Chambre des communes en mai 2020)

Déclaration : Lors de la comparution de la ministre Hajdu et de la D^{re} Tam à la Chambre des communes le 22 mai 2020, des préoccupations ont été soulevées quant à savoir si l'Agence de la santé publique du Canada avait averti le Cabinet au cours de la dernière décennie que la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) n'était pas suffisamment financée. D'autres critiques ont été formulées concernant l'état de préparation, les fournitures et la fermeture des entrepôts de la RNSU, ce qui a entraîné l'élimination de l'équipement de protection individuelle périmé. Ces infocapsules ont été élaborées à l'aide de messages déjà approuvés pour répondre aux questions éventuelles des médias.

Messages clés :

- Depuis 2012-2013, le budget de la Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU), y compris les salaires et le fonctionnement, s'est constamment maintenu à environ 3 millions de dollars par année.
- De plus, des investissements ont été faits pour des initiatives particulières et des contre-mesures médicales, comme un investissement sur quatre ans dans des contre-mesures médicales contre la variole et l'anthrax, qui a commencé en 2015-2016. Au cours des 10 dernières années, ces investissements ont varié d'une année à l'autre, et se sont élevés à plus de 79 millions de dollars.
- La RNSU a été fondée sur l'hypothèse que les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations locales seraient prêts à faire face aux urgences les plus courantes. Par conséquent, elle a été conçue pour fournir des ressources d'urgence en santé au cas où les ressources locales, provinciales et territoriales seraient épuisées, et pour être la seule fournisseuse de certains biens de créneau nécessaires pour répondre à de rares urgences en santé publique, par exemple, des vaccins ou des antidotes coûteux et rarement utilisés.
- Les secteurs de compétence ont traditionnellement acheté de l'équipement de protection individuelle (EPI) directement auprès de fournisseurs connus, et la RNSU n'a historiquement conservé que des quantités relativement faibles.
- Les fournitures de la RNSU sont répertoriées et achetées sur une base périodique.
- Le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza est un document d'orientation fédéral, provincial et territorial destiné au secteur des soins de santé pour aider les administrations à planifier leurs mesures d'urgence.



Les plus récentes lignes directrices de 2011 recommandent de tenir compte de la disponibilité de l'approvisionnement en EPI pendant la planification en cas de pandémie, tout comme de tenir compte du stockage. Cependant, il ne précise pas de quantité dans l'approvisionnement.

- En janvier 2020, l'Agence de la santé publique du Canada a commencé à surveiller l'éclosion du coronavirus en Chine, à évaluer les stocks de la RNSU et à se procurer les fournitures nécessaires pour répondre à une possible éclosion au Canada.
- Compte tenu de la nature sans précédent de la pandémie actuelle, le gouvernement fournit un financement important alors que la RNSU s'engage dans un rôle beaucoup plus actif et plus vaste en matière d'approvisionnement.

Si on demande si des conseils liés à la RNSU ont déjà été fournis au Cabinet :

- Les ministères et tous les fonctionnaires sont tenus de respecter la confidentialité du Cabinet.

Questions et réponses :

Q1. L'Agence de la santé publique du Canada a-t-elle déjà informé le gouvernement que la Réserve nationale stratégique d'urgence était sous-financée ou a-t-elle demandé des fonds supplémentaires?

L'ASPC a demandé des fonds supplémentaires lorsque cela était nécessaire. Au cours des 10 dernières années, les investissements supplémentaires dans la Réserve nationale stratégique d'urgence ont varié d'une année à l'autre, et se sont élevés à plus de 79 millions de dollars. Cela comprend, par exemple, des investissements supplémentaires dans les antiviraux, les contre-mesures médicales contre la variole, l'anthrax et le virus Ebola, ainsi que des ressources supplémentaires comme les produits pharmaceutiques, pour assurer des quantités suffisantes pour les rassemblements de masse, comme les Jeux panaméricains de 2015 et le Sommet du G7 de 2018.

Q2. Pouvez-vous expliquer pourquoi le nombre d'entrepôts de fournitures provenant de la Réserve nationale stratégique d'urgence a été réduit, et si cela a entraîné une réduction de la quantité d'équipement de protection individuelle (EPI) qui a été stockée par le gouvernement fédéral?

La RNSU du Canada contient des fournitures que les provinces et les territoires peuvent demander en cas d'urgence lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes, comme lors d'éclosions de maladies infectieuses, de catastrophes naturelles et d'autres événements de santé publique. La RNSU vise à fournir un soutien d'appoint aux provinces et aux territoires; elle n'a pas pour but de remplacer les fournitures que les provinces et les territoires détiennent ou achètent. Les provinces et les territoires sont responsables de la préparation et du maintien de leurs propres capacités d'approvisionnement.



Au cours de la dernière décennie, à mesure que la RNSU s'est modernisée, la réserve s'est concentrée sur des fournitures médicales stratégiques qui ne sont habituellement pas détenues par les provinces et les territoires. Cela comprend les médicaments et les vaccins qui nécessitent des conditions d'environnement contrôlé.

À l'issue d'une évaluation indépendante du réseau d'entrepôts fédéraux menée en 2014, la RNSU a conclu que le recours à six entrepôts partout au Canada au lieu de neuf assurerait une distribution plus efficace sans sacrifier la capacité d'intervention. Par exemple, depuis la création de la RNSU, l'infrastructure de transport du Canada s'est améliorée, ce qui facilite le maintien de la même cible de livraison en 24 heures avec moins d'entrepôts.

Les fournitures de la RNSU sont répertoriées et achetées sur une base périodique. En janvier, l'ASPC a commencé à surveiller l'éclosion du coronavirus en Chine, à évaluer les stocks de la RNSU et à se procurer les fournitures nécessaires pour répondre à une possible éclosion au Canada.

Q3. Quelle quantité d'EPI a été jetée lors de la fermeture des trois installations de stockage de la RNSU?

La RNSU examine régulièrement son stock d'équipement. Lors de la fermeture d'un entrepôt, le matériel qui peut être utilisé est transféré à d'autres entrepôts, et le matériel périmé est éliminé, conformément à la *Directive sur l'aliénation du matériel en surplus* du Conseil du Trésor. Par exemple, en 2018, des articles périmés comme des gants, des écrans faciaux, des pansements et des biscuits de survie ont été éliminés. En 2019, environ 2 millions de masques et 440 000 gants périmés ont été éliminés lors de la fermeture de l'entrepôt à Regina. Les masques et les gants avaient été achetés en 2009 et avaient dépassé la date limite d'utilisation de cinq ans, comme recommandé par le fabricant.

Bien que l'Organisation mondiale de la santé autorise le don d'EPI, elle exige que tout équipement soit soutenu par le fabricant pendant au moins deux ans. Cela signifie que le matériel doit être donné deux ans avant sa date d'expiration.

L'ASPC suit des lignes directrices strictes lorsqu'elle déploie du matériel. Si l'ASPC ne peut pas rendre compte de la qualité du matériel, elle ne le déploiera pas. Même dans les circonstances actuelles de la pandémie de COVID-19, où les lignes directrices de Santé Canada permettent le déploiement de certains EPI périmés, l'ASPC examinerait de très près tout équipement qui a expiré et qui ne respecte plus les lignes directrices des fabricants.

Q4. La RNSU respecte-t-elle le guide sur l'EPI du Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza?

Le Plan canadien de lutte contre la pandémie d'influenza (PCLPI) est un document d'orientation fédéral, provincial et territorial pour le secteur des soins de santé. Il a pour but d'aider les administrations à planifier leurs mesures d'urgence.

Selon le PCLPI de 2006, il faut prévoir un approvisionnement constant de 16 semaines (p. ex. deux vagues de pandémie) de matériel lié à la grippe et non lié à la grippe pour faire face



à des interruptions sporadiques des chaînes d'approvisionnement (p. ex. en raison de perturbations du courrier et des services de messagerie, de fermetures de la frontière, de limites d'approvisionnement).

Les plus récentes lignes directrices de 2011 recommandent de tenir compte de la disponibilité de l'approvisionnement en EPI pendant la planification en cas de pandémie, tout comme de tenir compte du stockage.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les principaux responsables de l'approvisionnement de matériel et d'équipement pour les services de soins de santé en cas de pandémie.

La RNSU vise à fournir des ressources en cas d'urgence sanitaire lorsque les ressources locales, provinciales et territoriales sont épuisées. Elle n'a toujours conservé que des quantités relativement faibles d'EPI.